QUI EST CELUI QUI PRONONCE LE JUGEMENT DU TAKFIR SUR L'INDIVIDU ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans At-takfir et ses règles

Qui est celui qui prononce le jugement du takfir sur l'individu ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 1min 24

Question :
Noble cheikh, qu'Allah vous accorde la réussite. Qui est celui qui prononce le jugement du takfir sur l'individu ?

Réponse :

Ceux qui jugent sont les gens de science et de clairvoyance, ceux qui connaissent les jugements et qui les mettent à leur juste place. Ce ne sont pas les gens du commun, ni les mouta'alimoun (ceux qui prétendent avoir de la science alors qu'ils n'en ont pas), ni les gens des passions. Ceux qui jugent sur ce sujet sont seulement les gens de science et de clairvoyance. Ils jugent la mécréance d'un individu après qu'il ait eu la foi, cela doit obligatoirement venir des gens de science et de clairvoyance.

Concernant l'individu particulier, il faut obligatoirement établir sur lui la preuve auprès du juge, car il a peut-être une excuse, une mauvaise interprétation ou autre. C'est indispensable, on ne prononce donc pas le jugement de mécréance sur un individu particulier si ce n'est devant le juge au tribunal islamique.

Quant au [jugement] général, on dit : celui qui fait telle chose est un mécréant, celui qui invoque autre qu'Allah, celui qui associe à Allah, celui qui égorge pour autre qu'Allah est un mécréant… Pour ce qui est du [jugement] général alors oui, on juge mécréant de manière générale.

Mais en ce qui concerne l'individu particulier, alors non, on ne prononce le jugement de mécréance sur lui que devant le juge, car il se peut qu'il ait une excuse, il est peut-être ignorant ou contraint, il a peut-être une excuse, il faut donc obligatoirement que cela ait lieu devant le juge.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : alfawzan.af.org.sa/node/3918